



AVIS D'EXAMEN

Enquête sur le vécu du travail et du chômage durant la crise sanitaire (Tracov)

Service producteur : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

Opportunité : avis favorable émis le 5 novembre 2020 par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 15 décembre 2020 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	Janvier 2021 à mars 2021
Visa pour parution JO	Oui

Descriptif de l'opération

L'enquête sur le vécu du travail et du chômage durant la crise sanitaire est nouvelle. Il s'agit d'une enquête courte ayant pour but de fournir des résultats rapides. Il s'agira de la seule enquête entièrement dédiée au travail, tel que perçu par les travailleurs, qui s'attachera à caractériser les conséquences de la crise sanitaire sur les conditions de travail et le vécu du travail. Le champ géographique est la France métropolitaine ; l'unité statistique est l'individu ayant occupé un emploi pendant la crise sanitaire, âgé de 20 ans à 62 ans en 2020.

Cette enquête a pour principal objectif de décrire les conséquences concrètes de la crise sanitaire sur les conditions de travail et les risques psychosociaux des actifs occupés. Elle s'intéressera également aux actifs ayant occupé un emploi au cours de l'année 2020 mais sans emploi au moment de la collecte, afin de comprendre les raisons de leur sortie de l'emploi, leur situation actuelle et leurs perspectives. L'enquête s'attache à mesurer concrètement les évolutions des conditions de travail perçues par les travailleurs par rapport à la période précédant l'apparition de l'épidémie. Ces descriptions seront éclairées par les trajectoires professionnelles et les conditions d'emploi des individus enquêtés depuis le début de la crise.

Les principaux thèmes abordés dans le questionnaire sont les suivants : télétravail et usage des outils numériques, rythmes de travail, (in)sécurité sanitaire et économique, exigences émotionnelles, (ré)organisation des collectifs de travail, coopération, conflits éthiques, état de santé, articulation vie privée/vie professionnelle.

Le Conseil scientifique Covid-19 considère que les « risques psychosociaux doivent faire l'objet d'une vigilance des employeurs et des pouvoirs publics, au moment du retour au travail à la rentrée » et estime que « des travaux d'enquête pourraient explorer ces conditions inédites de santé au travail, afin d'étudier, de prévenir et d'accompagner les conséquences de l'épidémie et du confinement dans ce domaine ». L'enquête fait suite à la demande du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, de décrire et quantifier les conditions de travail et les risques psychosociaux suite à la crise sanitaire et en comparaison à la période précédant l'apparition de l'épidémie ; elle permet de répondre à une demande sociale vive d'informations sur ces thématiques dans ce contexte particulier.

La taille de l'échantillon, compte tenu du taux de réponse anticipé (environ 60 %) et du nombre de répondants souhaités, sera de 50 000 individus. De l'ordre de 25 000 répondants à 30 000 répondants sont attendus, ce qui garantira la représentativité et permettra de présenter des résultats par grand type de régions au regard de l'exposition à l'épidémie.

Un comité scientifique a été constitué ; il s'est réuni à deux reprises. Il a rassemblé, d'une part, des personnalités scientifiques dont le champ d'investigation correspond aux thématiques abordées dans l'enquête et dont certains, du fait de leurs travaux ou pratiques professionnelles, bénéficient de retours de terrain sur les conséquences de la crise sanitaire, et d'autre part, de statisticiens publics. Une consultation des partenaires sociaux a eu lieu le 9 novembre 2020 portant sur le questionnaire.

La période de collecte est prévue à partir de mi-janvier 2021 et pour une durée de six semaines au moins. Le questionnaire sera auto-administré sur papier ou sur Internet. Le temps de réponse pour un individu est estimé à 20 minutes.

Les premiers résultats de l'enquête sont attendus au deuxième trimestre 2021, sous la forme de tableaux de bord et de « Dares Analyses ». Des études plus approfondies, ainsi qu'une ouverture des données aux chercheurs sont prévues.



Le Comité du label émet les remarques et recommandations suivantes :

Remarques générales

- Les courriers des lettres-avis devront être adaptés pour indiquer que l'enquête a été reconnue d'intérêt général par le Cnis, sans mention du label de qualité statistique.

Concertation

- Le Comité du label note la mise en place d'un processus de concertation malgré des délais de préparation de l'enquête nécessairement réduits mais a regretté la faible représentation des partenaires sociaux pour une question relevant de l'ensemble du spectre social.

Méthodologie et protocole

- L'enquête Tracov vise à recueillir des informations sur le vécu des travailleurs actifs occupés en janvier 2021 (période de collecte) ou ayant occupé un emploi en 2020. Le Comité du label prend note que, dans la pratique, du fait du millésime de la base de sondage utilisée et du protocole retenu, les entrants sur le marché du travail ne seront pas couverts par l'enquête. Le Comité du label recommande de bien mentionner cette limite de champ dans la diffusion des résultats de l'enquête.

- Le Comité du label attire l'attention du service sur la difficulté qu'il pourra rencontrer dans la recherche de marges de calage robustes adaptée au champ de l'enquête alors même que ce calage ambitionne la correction d'une partie des biais de sélection sur variables inobservables.
- Au-delà du biais de sélection lié à l'illectronisme, le Comité du label attire l'attention du service sur l'existence potentielle d'un biais de participation lié à l'ampleur des changements vécus dans le travail. Le Comité du label prend note de la proposition du service, inspirée de l'enquête Epicov, d'ajouter un lot spécifique de 3 000 personnes parmi les ménages « aisés » auquel sera appliqué le même protocole de relance que celui du lot « ciblé » composé de ménages modestes. Le Comité du label demande à ce que lui soit adressé une note décrivant les modalités d'utilisation de ce lot et les conclusions qu'il a permis de tirer en matière d'existence de biais de sélection et de correction de ceux-ci, le cas échéant.
- Le Comité du label a noté le recours à une méthode de relance originale : l'animation téléphonique. Il demande à ce que lui soit adressée une note décrivant l'efficacité de cette procédure de relance dans le cadre d'une collecte auto-administrée.

Questionnaire

- Le Comité du label regrette qu'un test de plus grande ampleur n'ait pas pu être mis en place.
- Du fait de leur importance dans la stratégie de correction des biais de sélection, le Comité du label recommande au service de placer en début de questionnaire les questions relatives à la profession des personnes enquêtées qui sont utiles pour le calage.
- Le Comité du label invite le service à adapter le questionnaire afin d'intégrer la dimension « responsabilité familiale » et une question sur le nombre d'enfants du ménage. Il a souligné que la modalité « toujours » pour décrire les situations de travail pouvait paraître un peu excessive et être finalement mal renseignée par les enquêtés.

Diffusion

- Le Comité du label suggère au service d'instruire la question du zonage de diffusion des résultats de l'enquête au-delà du découpage administratif des régions, par exemple en mobilisant des classifications territoriales en lien avec les facteurs de développement de l'épidémie. Le Comité attire l'attention du service sur la disponibilité récente de zonages liés à la densité de la population (zone d'attraction des villes, grille communale de densité).
- Le Comité du label demande à ce que soit mis en place un Comité des utilisateurs de l'enquête.

Lettres avis

- Le Comité du label invite le service à modifier les lettres avis, mails et SMS de relance afin d'intégrer les recommandations qui lui ont été adressées à l'oral puis transmises par courriel à l'issue de la Commission.

Cnil

- Les remarques écrites de la Cnil ont été citées en séance et transmises aux services.

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête Tracov avec proposition d'octroi du caractère obligatoire. Il est proposé d'inscrire l'enquête Tracov au programme des enquêtes de la statistique publique, avec visa ministériel.

Cet avis est valide pour la période couvrant janvier 2021 à mars 2021.

La présidente du comité du label de la
statistique publique

Signé : Nicole ROTH